

SÉMINAIRE ÉCOLOGIQUE DE L'AEB À BOUMERDÈS

Quoi faire des eaux usées ?

«L'assainissement dans la gestion intégrée des ressources en eau.» C'est le thème du séminaire que l'Association écologique de Boumerdès AEB a organisé la semaine passée à la maison de la culture Rachid-Mimouni de Boumerdès.

Comme à leur habitude, le président Ryad Bendaoud et les membres de cette association ont placé haut la barre pour débattre des problèmes écologiques cruciaux qui se posent mais surtout qui se poseront au pays. La gestion des eaux usées en est un. Pour apporter sa contribution aux débats, l'AEB a convié à ce conclave des responsables d'administrations, d'entreprises, des chercheurs, des ingénieurs et des étudiants. En matière de recyclage des eaux usées en Algérie, le travail ne fait que commencer. Faisant lecture de quelques statistiques, selon Meriem

Ouyahia, chargée de la cellule de communication de l'ONA (Office national de l'assainissement), cet office a collecté, en 2014, par le biais des réseaux qu'il gère à travers le pays, seulement 824 millions de mètres cubes d'eaux usées. Cette quantité ira en augmentant puisque, selon les statistiques, chaque Algérien produit moyennement 150 litres par jour. De cette production, l'ONA n'a traité que 175 millions de mètres cubes et seuls 25 millions de m³ ont été utilisés, notamment dans le secteur agricole durant la même année. Autant dire que la politique de gestion

des eaux usées en Algérie n'est qu'à ses premiers balbutiements.

La gestion des rejets liquides ménagers ou industriels englobe deux problèmes, il est en effet question d'un problème écologique et de ressources hydriques supplémentaires à récupérer pour leur affectation au secteur agricole ou industriel.

Les militants de l'AEB pensent qu'ils sont utiles dans le travail de sensibilisation, d'explication et de motivation des acteurs intervenant dans ce secteur. Ils cumulent en outre une longue expérience au niveau du système national d'alerte, système qui demande cependant à être étoffé et libéré des contraintes bureaucratiques lui donnant ainsi la possibilité d'éviter au pays des erreurs, parfois des abus, irrémé-

diabiles. Cette association fait en outre partie de plusieurs structures officielles (comités) et de certains réseaux mondiaux de la société civile méditerranéenne notamment. Pour revenir au sujet du jour, le président Bendaoud pense que le pays fait beaucoup de choses dans le domaine de l'assainissement «mais, avec le développement démographique du pays et en parallèle le développement de l'urbanisme, nous devons nous projeter vers les années 2030 afin de mettre en place une politique globale de la gestion de l'eau.» Il y a fort heureusement des cadres algériens qui s'investissent dans la filière de l'épuration des eaux usées et qui ambitionnent de mettre en place une technologie et produire des équipements pour exécuter cette technologie.

«Présentement, l'expérience de l'ONA atteint une épuration des eaux usées à 93%, nous sommes en phase de recherches pour créer une technologie algérienne en vue d'atteindre le taux 99% avec des équipements locaux et avec des investissements et un coût d'exploitation moins chers que ceux de l'ONA», nous affirme Menouar Abada ingénieur hydraulicien et futur investisseur dans la filière de l'épuration des eaux usées.

A noter que l'association en question réunira en assemblée générale ses adhérents aujourd'hui pour d'une part faire le bilan de ses activités et d'autre part lancer d'autres projets. En la matière ce n'est pas l'ambition qui leur fait défaut.

Abachi L.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE AGRICOLE ET MEMBRE DE L'APW DE BOUMERDÈS CONDAMNÉ PAR LA JUSTICE

Que fera l'administration ?

Le président de la Chambre agricole de Boumerdès et membre de l'Assemblée populaire de la même wilaya, S. Sadek, inscrit sur la liste du FLN, a été condamné, en première instance, par le tribunal correctionnel de Boudouaou à 6 mois de prison avec sursis.

Le procureur du même tribunal avait requis contre lui une année de prison ferme. La justice lui reproche d'avoir accaparé un bien public (un terrain) et d'avoir érigé illicitement une habitation lorsqu'il accomplissait un mandat électif et occupait durant la précédente mandature le poste de vice-président au sein de l'APC de Boudouaou. C'est à la suite d'une lettre anonyme de dénonciation que la justice a diligenté une enquête, tenait à nous le rappeler le concerné que nous avons joint par téléphone. «A la

suite de menaces terroristes, j'ai dû quitter mon village de N'chit pour me réfugier dans cette habitation qui était déjà construite.

En outre, j'ai bel et bien évacué cette maison plus d'une année avant le déclenchement des poursuites judiciaires», ajoutera-t-il. Au plan juridique, nous avons posé la question au P/APW (FLN), Ahmed Ziane-Khodja, pour savoir si cette condamnation est compatible avec l'exercice du mandat électif de ce membre de son Assemblée. Pour toute réponse, le

président estime certain l'acquiescement de son collègue à l'issue du procès en appel avant d'ajouter : «De plus, la nature de cette condamnation n'est pas liée à la gestion de l'APW.»

L'article 45 de la loi 12/07 portant code de wilaya stipule à ce sujet : «Tout élu (APW, ndlr) faisant l'objet d'une poursuite judiciaire, pour crime ou délit ayant une relation avec la finance publique ou pour cause d'atteinte à l'honneur, le mettant dans l'impossibilité de poursuivre son mandat électif de manière correcte, peut faire l'objet d'une suspension par délibération de l'Assemblée populaire de wilaya. La suspension est prononcée par arrêté motivé pris par le ministre

de l'Intérieur jusqu'à l'intervention de la décision définitive de la juridiction compétente. En cas d'une décision définitive d'acquiescement, l'élu reprend d'office et immédiatement l'exercice de ses missions électorales.» S'agissant de sa fonction élective de président de la Chambre agricole, nous avons posé la même question à Mohamed Kherroubi, directeur des services agricoles de la wilaya de Boumerdès.

Selon lui, la tutelle de cette Chambre relève du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Donc la décision de suspension ou de maintien revient au ministre.

A. L.

SERVICE D'HÉMODIALYSE DU CHU DE TIZI-OUZOU

Acquisition de 15 générateurs

Le CHU de Tizi-Ouzou vient de se doter de 15 générateurs pour le service d'hémodialyse. L'acquisition de ces appareils entre dans le cadre de la rénovation du plateau technique au niveau de ce service qui dispose déjà de 17 générateurs dont six ont atteint un niveau de défektivité avancé.

L'achat de 27 matelas électriques font partie des mesures préconisées pour améliorer la qualité de la

prise en charge des 130 usagers du service d'hémodialyse, issus de la wilaya de Tizi-Ouzou et d'une partie de Boumerdès.

Des malades qui n'auront plus besoin de se déplacer à Alger pour se faire dialyser, assure le P' Ziri, Dg du CHU Nédir qui fait part de l'achat et de la mise en service prochaine d'un scanner au niveau du service des urgences. En plus de l'acquisition d'autres machines et équipements au profit d'autres services de l'établissement, le lancement d'une opération de rénovation a touché les services de

médecine interne, de médecine légale ainsi que le service d'hématologie en cours de finalisation. En marge de la visite effectuée au niveau de ces structures en compagnie du premier magistrat de la wilaya, le même responsable a estimé que des solutions définitives ont été trouvées pour la problématique de la disponibilité des réactifs ainsi que celle concernant la prise en charge des explorations radiologiques et IRM pour les malades hospitalisés au CHU.

S. A. M.

BOUIRA

Des bénéficiaires rayés de la liste de 200 logements sociaux crient à l'injustice

Plusieurs dizaines de citoyens bénéficiaires de logements dans la liste provisoire des 200 logements sociaux affichée au mois d'août dernier, et qui viennent d'être rayés de la liste définitive, ont manifesté hier et pour la deuxième journée consécutive pour dénoncer la manière et les critères sur lesquels la commission des recours de la wilaya s'est basée pour les exclure.

Selon certains protestataires que nous avons rencontrés, la commission de wilaya des recours aurait appliqué une décision émanant du wali et selon

laquelle toute personne ayant dans son dossier une fiche de paie qui dépasse les 24 000 dinars devrait être retirée de la liste. Une décision injuste

surtout quand on sait que la majorité de ces bénéficiaires avaient un emploi précaire, outre le fait que ce montant daterait, selon ces protestataires, des années 2000, alors qu'aujourd'hui le salaire de 24 000 dinars est des plus dérisoires.

Par ailleurs, et toujours selon les contestataires, la commission de daïra aurait fait dans le deux poids deux mesures, puisque dans la liste définitive,

il existerait des bénéficiaires dont la fiche de paye dépasserait les 45 000 dinars.

Les protestataires parlent également d'une dizaine de nouveaux bénéficiaires qui n'auraient pas introduit de recours.

En tout état de cause, ces protestataires, qui ont fermé pour la deuxième journée consécutive le siège de la daïra de Sour-El-Ghozlane, réclament

l'annulation pure et simple de la liste des 200 logements et l'envoi d'une commission d'enquête pour déterminer les circonstances dans lesquelles avait été établie la liste provisoire des 200 logements, avant que la commission des recours ne retire de cette liste une soixantaine de noms, ayant pour seul dénominateur commun, une fiche de paye dépassant les 24 000 dinars.

Y. Y.

AIN DEFLA

Criminalité en baisse en 2014

Le nombre de crimes et délits enregistrés durant l'année qui vient de s'écouler est sensiblement inférieur à celui de l'année 2013. Durant l'année 2014, il a été enregistré 2678 cas soit 291 de moins qu'en 2013 donc un taux inférieur de 9,72 %.

C'est ce qui ressort de l'analyse du bilan présenté par les responsables de la Sûreté de wilaya aux représentants de la presse nationale.

Ce sont les personnes de la tranche d'âge des 28/40 ans qui figurent en tête de la pyramide avec un taux de 47,34 % qui sont impliquées dans ce genre de criminalité, suivies en cela par les personnes âgées entre 29 et 40 ans avec un taux de 33,14 %. Les mineurs ne représentent que 4,98 % tandis que les personnes de plus de 40 ne figurent qu'avec un taux de 14,54 %, ces chiffres restant

par comparaison à 2013 sensiblement stables.

Toujours selon ce bilan, le plus gros des personnes impliquées dans cette forme de criminalité sont les «sans professions» puisqu'elles sont citées dans 59,16 % des cas en 2014 contre 61,58 % en 2013.

Ce sont les atteintes aux personnes qui figurent en tête de ce type de criminalité puisque sur les 988 affaires enregistrées en 2014 contre 1047 en 2013, sont incriminés pour coups et blessures volontaires 1 210 hommes, 141 femmes et 53 mineurs.

Il est à remarquer aussi le nombre croissant des atteintes à la morale publique et à la famille. Si en 2013 on a enregistré 69 affaires de ce genre, ce chiffre s'est accru de 20 cas en 2014, soit 89 affaires où sont impliqués 121 individus dont 7 femmes et 10 mineurs. Les affaires relevant de l'at-

teinte à l'ordre public sont en nette régression selon les chiffres rendus publics. En effet, de 84 affaires enregistrées en 2013, en 2014, on n'en a enregistré que 60. Cependant l'essentiel de ces affaires relève de l'outrage et menaces à l'encontre de fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Les atteintes à la sécurité publique accusent elle aussi une diminution sensible durant l'année qui vient de s'écouler. En effet, des 50 affaires enregistrées en 2013 ce chiffre n'a pas dépassé les 42 en 2014. La nature de ces affaires a trait à la constitution d'associations de malfaiteurs pour 64,28 % et aux vols qualifiés.

Par comparaison à l'année 2013, le trafic de drogue a connu une augmentation sensible, la wilaya de Aïn Defla étant connue comme une zone de transit entre l'ouest et le centre du pays. De 130

affaires enregistrées en 2013, on en a compté 137 soit 7 en 2014, avec une saisie totale durant l'année de 14,144 kg et 1 244 comprimés hallucinogènes de différentes marques.

Cette lutte incessante contre la criminalité sous toutes ses formes s'illustre selon les responsables de la Sûreté par le nombre croissant des opérations «coups-de-poing» menées à longueur d'année notamment dans les différentes agglomérations en ciblant les nids de la délinquance et de la criminalité. On indique que si en 2013, 659 opérations de ce type ont été menées, ce nombre s'est accru de 107 opérations en 2014. Ces opérations «coups-de-poing» ont ciblé 1 081 points de la wilaya qui se sont soldées par 282 individus déferés devant la justice et 92 orientés vers d'autres services.

Karim O.